

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024_3_14

Objet : Travaux d'amélioration de la forêt communale 2024 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

VOTE

UNANIMITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents : M. MARCILIAC Jérôme, M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme BARATA Silvia, M. MORGANTE Michel, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme THORN Marguerite, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline

Etaient Absents donnant pouvoir :

Mme WECKERLIN Carine à Mme GARCIA Chantal

Mme VALLET Christine à Mme SEILER Myriam

Etaient Absents excusés :

Etaient Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Travaux d'amélioration de la forêt communale 2024 – Der auprès du Conseil départemental

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet d'amélioration en forêt communale pour 2024 qui porte sur les travaux définis ci-après :

Débroussaillage – entretien : Travaux d'entretien des pistes/sommière PF1 à 3 – Pistes à plat et limite entre les PF4 et 5 – Piste en pente	7 430,00 €
Broyage et crochetage : Débroussaillage DFCI mécanique de repasse et Crochetage au cultivateur à dents – PF 5 – Pinède sous la tour du guet	6 690,00 €
TOTAL HT	14 120,00 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux, incluant l'assistance technique, représentent un coût prévisionnel global hors taxes de 14 120,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de conserver la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- de désigner l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre,
- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil départemental suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Taux	Montant sollicité
Conseil départemental	50 %	7 060,00 €
Autofinancement	50 %	7 060,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

CONSERVE la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

DESIGNE l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre,

SOLLICITE du Conseil départemental une subvention de 7 060,00 € représentant 50 % de l'opération,

S'ENGAGE à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention, soit 7 060,00 €,

CERTIFIE que la commune n'a pas délégué compétence à un regroupement de communes pour l'opération concernée,

CERTIFIE que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,

CERTIFIE que les parcelles cadastrales communales, sur lesquelles les travaux ont lieu, relèvent du régime forestier,

S'ENGAGE à recueillir les autorisations préalables requises par la réglementation en vigueur,

S'ENGAGE à réaliser annuellement les travaux et entretiens indispensables à la bonne fin de l'opération et à laisser affectés à la production forestière les terrains sur lesquels auront été effectués les travaux ayant justifié l'octroi de cette aide,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 013-211300371-20240411-DCM_2024_3_14-DE



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie ce

Le Maire

Jérôme MARCILIAC

La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

